

PROCES VERBAL CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE 3M 7 décembre 2017

La séance du conseil plénier débute à 10h00.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 OCTOBRE 2017 :

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 2 octobre 2017 est approuvé.

II. NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL :

- Nous souhaitons la bienvenue aux doctorants nouvellement élus et les remercions de leur implication dans ces élections. Ces membres sont les suivants :
 - Maureen Déniel (Le Mans)
 - Erwann Masson (Nantes)
 - Thomas FLinois (Rennes)
 - Antony Escudie (Nantes)
 - Mehdi Tazi (Rennes)
 - Fanny Peigneguy (Angers)
 - Emmelyne Cuza (Brest)

- Il est précisé que les titulaires sont 5 premiers membres de cette liste. Cependant, M. Calvayrac exprime le souhait que les 2 suppléantes soient invitées automatiquement à chaque conseil.

- Les personnes suivantes sont proposées comme membres extérieurs :
 - Mme Agnès Tabellout (Le Mans Métropole)
 - M. Hamza Berrehrah (Renault-Nissan-Mitsubishi Alliance)
 - M. Jean-Marc Veillé (Direction Europe Matériaux et Innovation, Cooper Standard)
 - Mme Stéphanie Cahour (Rennes Métropole) (changement de la part de Rennes ; Chloe Camus est proposée)
 - M. Pierre-Yves Cornec (Epsilon Chimie)

Le conseil approuve cette liste sans réserve.

- Evolution des gestionnaires
 - Geoffroy Martin remplace Julie Martinet sur le poste de gestionnaire de l'ED3M. Il s'agit d'un recrutement cadre B.

- Sur le site de Nantes, Mme Ambre Hervo est recrutée en tant que gestionnaire de site.

III. POINT FORMATIONS

- Après plusieurs interventions et modifications, le catalogue des formations 2017-2018 a été finalisé, et comporte un mélange d'anciennes et nouvelles pratiques.
- Le catalogue est en ligne sur LUNAM Docteur, mais n'est pas complet. Il manque en effet des dates sur quelques formations rennaises. Angers regrette qu'il n'y ait pas d'accès à la liste des étudiants inscrits, notamment pour les formations transversales. Le catalogue n'est en revanche pas disponible sur Amethis, dû à un manque de temps de la part de la gestionnaire en charge.
- Il est noté qu'un besoin de rappeler aux doctorants le système des formations se fait sentir, car beaucoup ne comprennent pas le fonctionnement. Un rappel lors des journées de rentrée est envisagé.
- Questions sur les équivalences :
 - La ligne sur la participation à un congrès a été débattue, à savoir si l'on accordait ces 18h max pour une participation active ou passive. Finalement, cela reste telle quelle : Une attestation de présence suffit pour valider cette équivalence.
 - Il est rappelé que chaque équivalence ne peut être effectuée qu'une seule fois par chaque doctorant, à l'exception des formations thématiques extérieures.
 - Concernant les équivalences pour les cours de Master, il est rappelé qu'il ne faut pas que ce soit un cours déjà suivi par le doctorant dans son cursus de Master. Une ligne concernant ce point sera rajouté au tableau des équivalences du catalogue. Reste à définir le nombre d'heures accordées pour cette équivalence.
 - Il est question de retravailler l'équivalence TOEIC, avec notamment l'ajout d'autres tests en anglais (TOEFL, IELTS...) et d'autres langues.

IV. JOURNÉE SCIENTIFIQUES

F. Calvayrac propose un changement de format pour les journées scientifiques, basé sur 3 journées thématiques en commun avec le département matériaux. 3 journées avec pour thèmes : Chimie organique – physique – sciences des matériaux. Les journées se composeraient de présentations (orales, posters...), avec des conférences de célébrités (géré par le département matériaux).

Rennes propose plutôt des thèmes croisant plusieurs disciplines, afin que tous se sentent impliqués et motivés, comme par exemple une journée thème de l'eau, etc.

Angers propose que l'organisation se fasse en 3 journées sur 3 sites organisateurs différents.

Le conseil propose que les étudiants choisissent les thèmes. Chaque site proposera un thème décidé par les étudiants en début d'année, et le conseil ou le bureau choisira les 3 thèmes (et donc les 3 sites) retenus pour l'année.

La question du financement est soulevée, notamment en cas de fort déplacement sur grande distance (déplacement à Brest, ou inversement). Une participation des laboratoires est envisagée, mais finalement refusée car cette participation, demandée l'année dernière, était annoncée aux laboratoires comme exceptionnelle, et non récurrente.

Rennes évoque la possibilité de supprimer les aides à la mobilité internationale afin de récupérer des fonds pour ces journées.

Il est convenu que chaque doctorant participe au cours de ses 3 années de doctorat à 2 journées scientifiques minimum.

V. ÉLECTIONS – ÉCARTS D'EFFECTIFS :

F. Calvayrac note qu'il y avait un écart important de doctorant inscrits entre la liste de l'UBL ayant servi à l'établissement du budget pour l'ED et la liste des électeurs pour les dernières élections, environ 150 étudiants.

Pour le site du Mans, cet écart est faible (7 étudiants) et correspond aux nouvelles inscriptions plus faibles que le nombre de doctorants ayant soutenu entre-temps.

VI. SITE WEB ET MISE A DISPOSITION DES COMPTES-RENDUS :

- Le site web de l'ED est en cours d'actualisation (nouveaux membres, élections, formations...), et un projet de traduction en langue anglaise est en cours. Toute suggestion des membres du conseil est bienvenue.
- Les comptes-rendus des conseils de l'ED, expurgés des noms, seront mis en ligne sur le site.
- Nous ne disposons toujours pas de mailing-liste des étudiants de l'ED. L'UBL a été sollicitée, sans succès pour l'instant.

VII. INSCRIPTIONS ANNÉES 4 ET 5 : SOUTENANCES > 39 MOIS

- LE MANS :
 - problème d'arrêt de contrat doctoral pendant la période d'essai. L'étudiant concerné revient sur sa décision, le président de l'université du Mans ne signe pas la fin de contrat. Un nouveau sujet serait présenté au doctorant.
 - Un doctorant, suite à des problèmes de santé, soutiendra avant mars.
- NANTES :
 - Un doctorant, en léger retard, soutiendra fin janvier
 - Une doctorante en cotutelle, grande difficulté d'encadrement, mais amélioration du travail. La soutenance est prévue en juin 2018, mais il est précisé que les difficultés resteront jusqu'au bout.
- RENNES :
 - 1 doctorant : beaucoup de problèmes personnels, une 6^e année est entamée.
 - 1 doctorant : Peu d'informations. Le doctorant a connu un grand retard en début de thèse difficile à évaluer. P. Besnard nous informe qu'il rencontrera le doctorant le 12 décembre, et qu'il aura sûrement plus d'informations à ce

sujet. **La décision du conseil sur ce cas est repoussée à la prochaine réunion.**

VIII. BILAN CSI

- NANTES : 2 ré-inscriptions en 2^e année bloquées :
 - Pour l'un, il manque un avis du CSI. Il s'agit d'un membre à l'étranger, difficultés de contact.
 - Pour l'autre, il s'agit d'un doctorant salarié avec majoration, inscrit en 10/2016. Le rapport annuel a été envoyé le 29/09. Il en ressort 1 avis favorable et 1 avis non formulé pour absence résultats. Ce membre est actuellement en arrêt.

IX. Règlement Intérieur

- Les membres doctorants remarquent que les 500% de co-encadrement leur paraissent trop élevés. De plus, il y a désaccord sur le nombre maximum de directions autorisées par directeur de thèse. Après discussion, il sera établi dans le RI que **le nombre maximum de doctorants placés sous la responsabilité d'un même (co)directeur de thèse est de 5, chaque doctorant comptant pour un, et le taux d'encadrement total ne doit pas dépasser 300%.**
- Concernant les cellules de site, il est rappelé qu'elles ne sont pas obligatoires, et que les sites peuvent conserver leurs anciennes méthodes, à la condition que les décisions d'autorisation de soutenance de thèse ne soient pas ratifiées par une seule personne. NANTES souligne l'absence de définition de la commission de soutenance de thèse évoquée dans le RI, et rappelle les risques judiciaires d'une telle absence.
- Recommandation de publications de qualité
 - En particulier les contrats doctoraux établissement/ ministère
 - Exception de confidentialité (CIFRE, brevets...)
 - Faire un suivi à 1 ou 2 ans avant de réattribuer des contrats doctoraux à l'encadrant.
- Obligation de formations
 - Au prorata pour les thèses en cotutelle
 - Participation aux journées scientifiques
- Les cellules de sites suivantes sont en place :
 - Rennes : J.-L. FILLAUT (ISCR), I. SIMS (IPR), H. FOLIOT (INSA & FOTON), R. GAUTIER (ENSCR)

- Le Mans : F. CALVAYRAC / J.F. PILARD, O. COLOMBANI/ E. NICOL T.H. TRAN F. LE BERRE/ P. DANIEL, M. DENIEL, S. GAVELLE, A. MARTEL/ P. BERTUS
 - Nantes : la composition sera arrêtée en janvier et sera composée comme suit : Commissions “Admission”, “HDR” & “Auditions CD UN”1 correspondant “Formations de l’ED à Nantes”, 3 correspondants de l’ED dans les labos, ≈ 9 permanents (≈ 3 par laboratoire).
- Concernant le CSI, il serait intéressant qu’il se penche également sur le projet professionnel. Le RI devra préciser que la composition du CSI devra être de 2 personnes non impliquées dans la thèse, extérieurs à l’équipe du directeur de thèse et dont l’un au moins est extérieur à l’établissement.
 - Les doctorants souhaitent discuter de l’article 7 : ressources financières des doctorants. Les conditions financières ne changent pas et demande l’équivalent du smic net mensuel en tenant compte des avantages.

X. PROJET DE BUDGET

- Retour sur la répartition des financements sur les sites à hauteur de 100 € par doctorant.
 - Aide à la mobilité internationale ? à suivre si maintien (voir aides à la mobilité)
 - Utilisés pour le transport des étudiants pour les formations ? Pour ce faire, les demandes pour les formations de l’ED sont à envoyer au Mans minimum 1 mois avant la date de formation.
- Le budget central sert au fonctionnement courant et aux journées de l’école doctorale.

XI. QUESTIONS DIVERSES

- Nantes : Un directeur de thèse peut-il être en dehors de l’établissement ? => OUI
- Fier-Doc : programme de préparation au doctorat en France (les labos peuvent s’inscrire par email)

La séance est levée à 12h45.

Le prochain conseil de l’ED 3M se tiendra le 1^{er} février 2018 à 11h.